

PUBLIC

Avocats – Architectes – Urbanistes –
Notaires – Géomètres – Agents des
collectivités territoriales et des
établissements publics fonciers

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

Code
12750

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 659 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Examiner les règles applicables en matière d'urbanisme
- Déterminer les situations d'intervention foncière et le régime des autorisations d'urbanisme
- Traiter le contentieux de l'urbanisme

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Examiner les règles applicables en matière d'urbanisme

Distinguer règles générales et servitudes d'urbanisme

- Règles nationales d'urbanisme (RNU, lois Littoral et Montagne)
- Directives territoriales d'aménagement et de développement durable
- Servitudes d'utilité publique
- Territoires à régime particulier : opérations d'intérêt national, projets d'intérêt général...
- GOU et PPA (issus de loi ELAN)
- Cas pratique : hiérarchiser les documents d'urbanisme

Identifier les règles locales d'urbanisme

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et son rôle intégrateur
- Du plan local d'urbanisme (PLU) au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
- Carte communale
- Etude de cas : analyse d'un plan local d'urbanisme et détermination des droits à construire sur une parcelle

Déterminer les situations d'intervention foncière et le régime des autorisations d'urbanisme

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Expliquer le cadre légal de l'intervention foncière des collectivités publiques

- Expropriation pour cause d'utilité publique : phase administrative et phase judiciaire
- Exercice du droit de préemption urbain
- Aménagement urbain (ex : la ZAC)
- Débat : le droit de délaissement en cas d'expropriation ou d'emplacement réservé

Analyser le régime juridique des autorisations d'urbanisme

- Pourquoi et comment obtenir un certificat d'urbanisme ?
- Champs d'application des autorisations d'urbanisme (DP, PC, PD, PA)
- Règles encadrant la délivrance des autorisations d'urbanisme
- Délivrance, durée de validité, mise en œuvre des autorisations d'urbanisme
- Intégration de l'aménagement commercial dans le permis de construire
- Cas pratique : calculer le délai d'obtention d'une autorisation et de son caractère définitif

Traiter le contentieux de l'urbanisme

Définir les typologies du contentieux en matière d'urbanisme

- Précontentieux administratif : recours gracieux ou hiérarchique
- Contentieux administratif : délai de recours, intérêt à agir, référé-suspension, moyens invoqués, régularisation des autorisations
- Contentieux judiciaire (civil et pénal) : risques de condamnation à la démolition et à une amende
- Quiz : spécificités suivant le type de contentieux

Déceler les points d'attention

- Action en démolition
- Date à laquelle une autorisation d'urbanisme devient définitive
- Procédures pour recours abusif
- Mise en situation : vérifier les points clés du suivi de dossier en matière d'urbanisme

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 12-13 Oct. 2026 – Session Garantie
- 3-4 Déc. 2026

A DISTANCE

- 12-13 Oct. 2026 – Session Garantie
- 3-4 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

BORDEAUX

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

CHAMBERY

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

GRENOBLE

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

LILLE

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

LYON

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

MARSEILLE

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

NANTES

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

NICE

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

NIORT

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

PAU

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

RENNES

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

ROUEN

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

STRASBOURG

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

TOULOUSE

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

TOURS

- 12-13 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026